



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 26 MARS 2018**

**Présents** : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, M. GAYAUDON, Mme HOARAU, M. MINIER, M. FABRIANO, M. YAHOUÉDEOU, Mme TOCKO, Mme BARO, M. PEREZ, M. GUILLAUME, Mme CAPDEVILA, M. BODIER, M. HENNEBOIS, M. LE GUEN, Mme GUERIN, Mme PEREZ (arrivée à 21h18), Mme HAMADEH (départ à 22h13),

**Pouvoirs** : Mme PEREZ (arrivée à 21h18) pouvoir à M. GUILLAUME  
Mme BELLILI pouvoir à M. CHEVALIER  
Mme BRUNEL pouvoir à Mme HOARAU  
Mme LEGENDRE pouvoir à M. MINIER,  
M. TSARAMANANA pouvoir à M. GAYAUDON  
M. BORDET pouvoir à M. DESCROUET,  
M. VIMALASRI pouvoir à M. PEREZ  
Mme BOUMEDINE pouvoir à M. FABRIANO  
M. ZEMANEK pouvoir à M. HENNEBOIS  
M. TRAORE pouvoir à Mme GUERIN  
Mme HAMADEH (départ à 22h13) pouvoir à M. YAHOUÉDEOU

**Absents**

**Non représentés** : Mme BON, Mme TENG

**Administration** : M. RALLO, Directeur de Cabinet  
Mme BROWNE, Directrice Générale des Services  
M. MASURE-DESIAGE, Directeur Financier  
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques

**Secrétaire de séance** : M. GAYAUDON, assisté de Mme BROCARD, Assistante de Direction

### **Ouverture de la Séance**

*L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à 20 heures 38, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.*

*Le quorum est atteint.*

*Membres du Conseil Municipal en exercice : 29*

*Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 27*

*Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 2*

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018
1. Désignation de conseillers municipaux pour siéger aux commissions élargies de Val d'Europe Agglomération
2. Adoption du Compte de Gestion 2017
3. Adoption du Compte Administratif 2017

4. Vote du Budget Primitif 2018
5. Fixation des taux de fiscalité 2018
6. Vote des subventions aux associations 2018
7. Désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories
8. Don de matériel à l'association « la voix de Santo Amaro »
9. Soutien à l'association régionale du judo Santiago Nord du Cap vert
10. Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle dans le cadre de subvention au handball Club Val d'Europe
11. Tableau des emplois
12. Rectification d'une erreur matérielle - Cession de la ferme des célestins
13. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 21 22.22 du CGCT.

### Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Monsieur Denis GAYAUDON, Adjoint au Maire, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

#### **0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 février 2018.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 23**

**CONTRE : 2 - Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Idrissa TRAORE**

**ABSTENTION : 2 – Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK**

**RESULTAT : Adoptée à la majorité des votants.**

**Intervenants :**

**Madame Fatiha GUERIN** souhaite que soit rajouté en page 9 du PV du 12 février que Monsieur le Maire a coupé son micro alors qu'elle n'avait pas fini son intervention.

**Monsieur le Maire** indique qu'il n'accède pas à cette modification du fait, qu'il a la police de l'assemblée et que l'une de ces missions est de veiller à la durée des débats. Il rappelle que l'intervention de Madame GUERIN a duré trois quart d'heure. Il aurait pu l'interrompre plus tôt. Il rappelle que normalement, les conseillers ne doivent pas déborder d'un sujet à un autre sans en demander l'autorisation. Il a laissé Madame GUERIN poser plusieurs questions à la suite sans reprendre la parole. C'est pour cela qu'il refuse de l'inscrire au procès-verbal du 12 février 2018. Pour Monsieur le Maire, il s'agit de respecter le temps de parole de chacun. Le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour refaire les commissions municipales qui sont des instances de travail. Il y a un temps pour tout, et il est du rôle du Maire de faire que le Conseil Municipal n'ait pas une durée « insoutenable ». C'est une question de respect des autres conseillers et du public.

Il demande si d'autres conseillers veulent intervenir à ce sujet. En l'absence d'intervention le débat est clos.

## 1. Désignation de conseillers municipaux pour siéger aux commissions élargies de Val d'Europe Agglomération.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Suite à la démission de son ancien Président (cumul de mandat) et à l'entrée des communes de Villeneuve-le-comte et Villeneuve-Saint-Denis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au sein de l'agglomération, le Val d'Europe Agglomération (VEA) a connu récemment une restructuration de sa gouvernance et de ses organes politiques.

Dans cette perspective, VEA a décidé de créer 9 commissions thématiques d'étude :

- Finances
- Aménagement
- Travaux et Transition Ecologique
- Transports
- Développement économique, Tourisme et emploi
- Sport
- Culture
- "Vie familiale (dont RAM)"
- "Vie sociale (dont CSI, gens du voyage)"

Celles-ci seront déclinées selon les thématiques abordées, et élargies avec la désignation de conseillers municipaux pour chacune des thématiques.

Le VEA propose :

- D'inviter les Maires à participer à chaque commission, comme ce qui était déjà pratiqué.
- De préciser que chaque Vice-Président ayant reçu délégation dans la thématique concernée en est membre, et rapporteur.
- De demander au Maire de chaque commune de «flécher» deux conseillers communautaires par commission pour y siéger.
- De demander au Conseil Municipal de chaque commune de désigner **deux conseillers municipaux par commission** pour y siéger. Il est suggéré de désigner parmi eux, l'élu délégué à la thématique au sein de la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de nommer 2 conseillers municipaux par commission correspondant au total à 18 sièges.

Finances	Mme Micheline BARO	M. Mickaël BODIER
Aménagement	Mme Yasmina BOUMEDINE	M. Mickaël BODIER
Travaux et Transition Ecologique	M. Luc CHEVALIER	Mme Aurore CAPDEVILA
Transports	Mme Aurore CAPDEVILA	Mme Dominique BRUNEL
Développement économique, Tourisme et emploi	M. Benoit GUILLAUME	M. Francis TSARAMANANA
Sport	M. Henri PEREZ	Mme Micheline BARO
Culture	M. Benoit GUILLAUME	Mme Yasmina BOUMEDINE
Vie familiale (dont RAM)	Mme Noura BELLILI	Mme Amina HAMADEH
Vie sociale (dont CSI, gens du voyage)	Mme Noura BELLILI	Mme Amina HAMADEH

## VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 2 – Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK

ABSTENTION : 2 - Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Idrissa TRAORE

RESULTAT : Adoptée à la majorité des votants.

### Intervenants :

**Question n°1 :** Madame Fatiha GUERIN demande pourquoi ces commissions ne sont pas ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux, oppositions comprises. Elle a contacté le Président de l'agglomération du Val d'Europe Agglomération qui lui a répondu que cette possibilité n'est pas exclue mais que seuls les maires des communes peuvent décider d'inviter des conseillers de leur opposition à y participer.

Elle propose à Monsieur le Maire cette ouverture afin de permettre une meilleure transparence sur le travail de l'agglomération.

**Monsieur le Maire** indique que ce qui est fait aujourd'hui n'est pas quelque chose de « réglementaire ». Il y a à l'agglomération des instances élues qui intègrent les oppositions.

Il rappelle que l'opposition est représentée au conseil communautaire par le groupe de Monsieur Nicolas ZEMANEK conformément aux fléchages de 2014. La liste de Madame GUERIN n'a pas de siège mais ce sont les règles du jeu des élections municipales.

Ces commissions communautaires ne sont pas comparables au conseil communautaire. Ce sont plus des instances de travail proposé par l'agglomération que des commissions.

Cet élargissement des commissions de l'agglomération avait pour fin de permettre surtout une meilleure représentation des 2 Villeneuves (Villeneuve-Saint-Denis et Villeneuve-le-Comte) qui viennent d'intégrer l'agglomération. A sa connaissance, aucune commune du Val d'Europe n'a ouvert de siège à son opposition.

Monsieur le Maire précise à son tour qu'il n'a pas souhaité ouvrir ces instances à l'opposition. Cependant, il a décidé de passer ces nominations en Conseil Municipal même si ce passage n'était pas obligatoire. Cela fait preuve de démocratie de sa part ; toutes les communes du Val d'Europe ne l'ont pas fait.

**Madame GUERIN** informe qu'elle l'indiquera dans sa prochaine lettre.

2. [Adoption du Compte Gestion 2017.](#)

3. [Adoption du Compte Administratif 2017.](#)

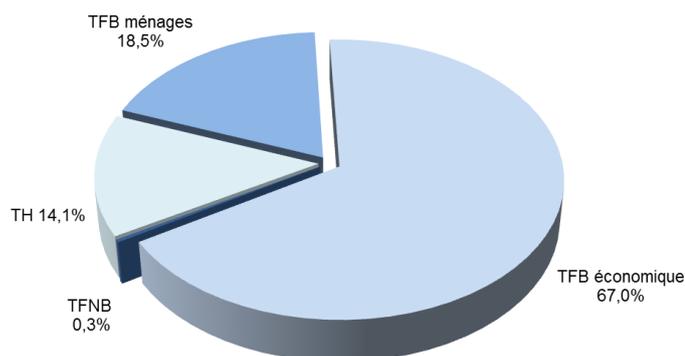
**Rapporteur :** Monsieur le Maire

### Section de fonctionnement

1. **Les recettes de fonctionnement** sont de 15 980 K€ et augmentent de 4,5% par rapport à 2016. Elles se répartissent de la façon suivante :

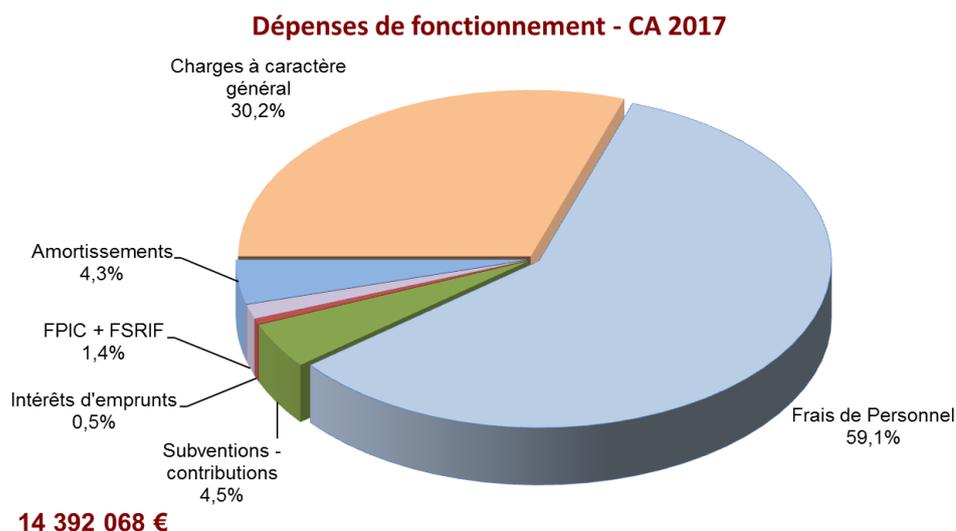
- Les taxes locales (TF et TH) représentent 10 140 K€ de recettes en 2017 pour la commune, soit 63,5% des recettes de fonctionnement. Elles sont en croissance de 7% par rapport à 2016.
- Les autres taxes, électricité et droits de mutation atteignent 964 K€ (soit +31% / 2016).
- L'attribution de compensation de Val d'Europe Agglomération est figée à 1 711 K€, comme en 2016.
- Les dotations de l'Etat (DGF) ont baissé de 202 K€ (-24%) par rapport à 2016 et s'établissent désormais à 651 K€.
- Les subventions (CAF, département) et produits des services restent globalement stables. Ils s'élèvent respectivement à 1 238 K€ et 981 K€.

**Recettes de fonctionnement  
Répartition des taxes locales - CA 2017**



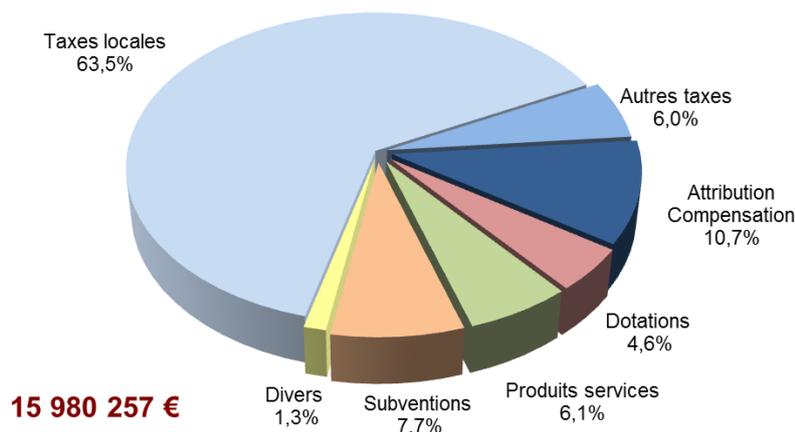
**10 140 444 €**

**2. Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 14 392 K€ et augmentent de 4,1 % par rapport à 2016. Elles se répartissent de la façon suivante :



- La masse salariale s'élève à 8 501 K€ et connaît une croissance de 5% par rapport à 2016. Ceci s'explique par la bonification des catégories C et l'effet « année pleine » des recrutements réalisés en 2016. Cependant, les frais de personnel représentent 59% des charges de la commune, contre 61% en 2016.
- Les charges à caractère général sont de 4 345 K€, en baisse de 4,2% par rapport à 2016.
- La commune a contribué au FSRIF pour 93 K€ (+16 K€ / 2016) et au FPIC pour 108 K€ (+108 K€ / 2016).
- Les subventions et contributions sont constituées des subventions aux associations et au CCAS, des contributions (dont SDIS, CPRH), des redevances pour licences et des indemnités aux élus. Elles s'élèvent globalement à 626 K€ (+17% / 2016). Les redevances pour licences, passées en investissement en 2016 font croître ce poste en 2017.
- Les amortissements s'élèvent à 621 K€ en 2017 contre 540 K€ en 2016, soit une hausse de 15%, liée à la rénovation de l'éclairage public et au développement numérique.

## Recettes de fonctionnement CA 2017



### Section d'investissement

#### 3. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 791 K€ (hors report)

Les principales dépenses ont été générées par :

- Les restes-à-réaliser 2016 (1 310 K€), principalement liés à l'éclairage public
- Les acquisitions foncières (837 K€)
- Les entretiens et aménagements de bâtiments (481 K€)
- Les entretiens et aménagements de voirie (324 K€)
- Le remplacement de matériels, mobiliers urbains et véhicules (143 K€)
- Le développement du numérique (120 K€)
- Les remboursements d'emprunts (455 K€)

#### 4. Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 087 K€.

Les investissements ont été financés par l'emprunt contracté fin 2016 pour 3 000 K€, des subventions pour 439 K€ et la capacité d'autofinancement générée en 2017 pour 2 154 K€.

A cela s'ajoutent des dotations aux amortissements pour 621 K€. Quant au FCTVA, il n'a pas pu être versé en 2017 et est donc inscrit en RAR.

#### 5. Les résultats 2017.

<i>Montants en €</i>	<b>CA 2017</b>
Recettes de fonctionnement	15 980 257
Dépenses de fonctionnement	14 392 068
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 588 189</b>

<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>2 154 473</b>
Remboursement d'emprunt	455 200
<b>Epargne nette</b>	<b>1 699 273</b>

Recettes d'investissement	4 086 965
Dépenses d'investissement	3 791 164
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>295 802</b>
<b>Résultat budgétaire (hors reports)</b>	<b>1 883 991</b>
<b>Reports de résultats N-1</b>	<b>629 287</b>

dont emprunt 3 M€

**Fonds de roulement au 31/12/2017**

**2 513 278**

## **Etat de la dette :**

A fin 2017, l'encours de dette est de 5 017 K€, soit 536 € par habitants. La durée résiduelle d'emprunt est de 12,5 ans, avec une capacité de désendettement à 2,3 ans.

*(La moyenne de la strate est de 842 € par habitant et la capacité de désendettement de 4,2 ans).*

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion, puis le compte administratif 2017.

*Arrivée de Madame Stéphanie PEREZ à 21h28*

### **1-VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMPTE GESTION 2017 :**

POUR : **23**

CONTRE : **4** - **Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Idrissa TRAORE – Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

### **2-1 VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Le maire s'est retiré le temps du vote du CA ; Monsieur Luc Chevalier, 1<sup>er</sup> Adjoint a pris la présidence pour ce vote.

POUR : **22**

CONTRE : **4** - **Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Idrissa TRAORE – Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK**

ABSTENTION : **0**

RESULTAT : **Adoptée a la majorité des votants.**

### **2-2 VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEXE C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS :**

POUR : **24**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2** – **Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

## **Interventions :**

**Question n°1 :** **Monsieur Jean-François HENNEBOIS** indique qu'il n'a pas le document sur les formations.

**Monsieur Luc CHEVALIER** répond que c'est une annexe du budget et que le budget lui a été envoyé en dématérialisation.

**Question n°2 :** **Monsieur Jean-François HENNEBOIS** voudrait savoir pourquoi il ne reçoit pas un document avec toutes les formations auxquelles il a le droit.

**Monsieur Luc CHEVALIER** indique que personne ne reçoit de documentation chez lui, mais qu'il suffit de passer aux ressources humaines de la Mairie qui lui indiqueront à quelles formations il peut participer.

## **4. Vote du Budget Primitif 2018.**

**Rapporteur :** **Monsieur le Maire**

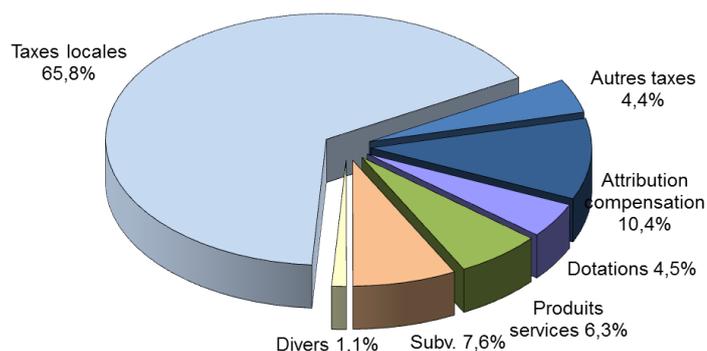
### **Rappel du contexte**

Les éléments présentés dans le budget 2018 sont le reflet des choix proposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.



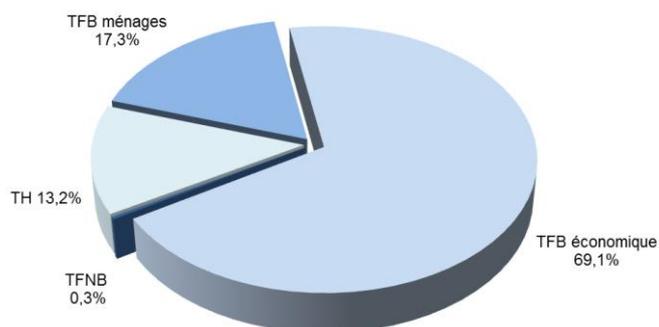
- La Dotation Globale de Fonctionnement avait été légèrement surestimée au budget 2017, elle est ramenée au niveau du réel 2017 à 650 K€.
- Les recettes diverses sont en baisse, elles comportent les remboursements maladie du personnel, les produits exceptionnels (annulations de mandats antérieurs, remboursements d'assurances).
- Les recettes et taxes locales perçues par la commune se répartissent de la façon suivante, avec une part croissante de la Taxe Foncière « économique » (67,0% en 2017 - 69,1% en 2018)

#### Recettes de fonctionnement : BP 2018



16 457 400 €

#### Recettes de fonctionnement Répartition des taxes locales - BP 2018



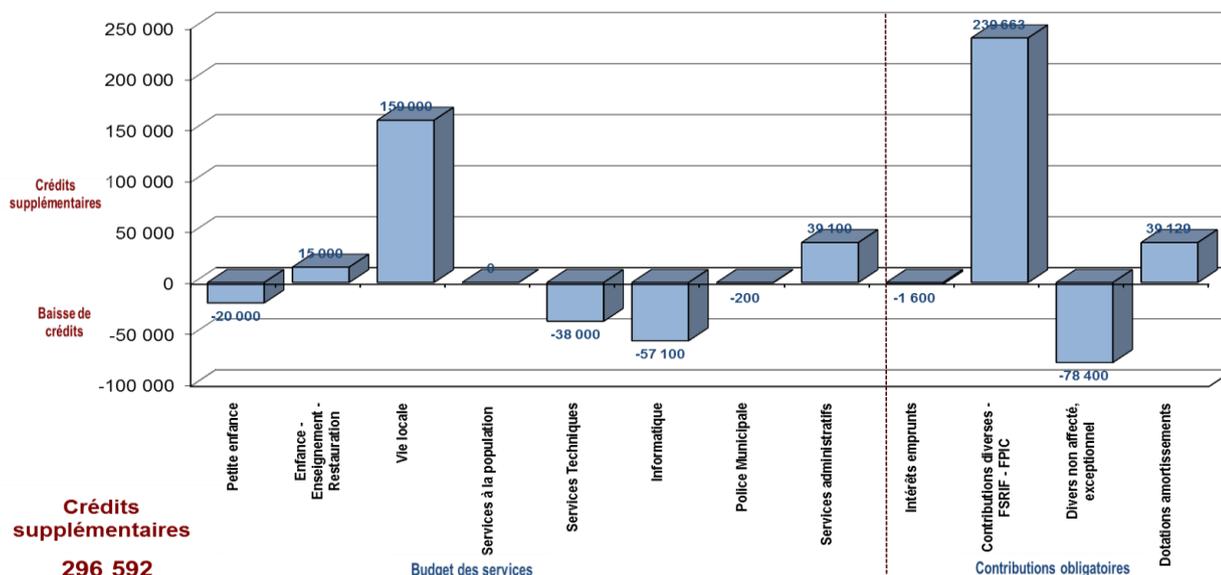
10 830 000 €

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 15 967 K€ au BP 2018 (hors reports) contre 15 597 K€ au budget 2017, soit une hausse de 370 K€ (+2,4%).

- Les Frais de personnel s'élèvent à 8 650 K€ et connaissent une croissance de 0,9% par rapport au budget 2017. Les augmentations sont liées aux effets « année pleine » des recrutements 2017 et notamment à la création de 2 nouveaux postes aux services techniques.
- Les crédits supplémentaires des autres charges de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

#### Dépenses de fonctionnement Variations des crédits (chp 011 et 65) - BP 2017 / BP 2018



- Les charges de fonctionnement des services s'établissent à 5 104 K€, en hausse de 2% par rapport au budget 2017. Les principales variations portent sur :
  - La petite enfance, avec la fin de la contribution au RAM intercommunal
  - L'enfance, enseignement, restauration qui tient compte d'une augmentation des effectifs au GS5 Pierre Perret.
  - L'animation, avec la commémoration du centenaire (+90 K€), bougez votre été à la mer (+14 K€) et Serris en fête (+11 K€).
  - La reprise en régie de certaines missions par les services techniques.
  - La diminution des abonnements VPN à l'informatique avec l'installation de la fibre sur la commune.
  - Les services administratifs, avec la convention qui nous lie à VEA en matière d'urbanisme qui n'était pas inscrite au budget 2017.
- Les contributions obligatoires et charges diverses sont de 2 213 K€, en hausse de 10%. Elles comprennent les intérêts de la dette en légère baisse (-1,6 K€), les diverses contributions obligatoires (+240 K€), dont le FPIC et le FSRIF, les charges exceptionnelles (-78 K€) et les amortissements (+39 K€).
- Par ailleurs, la commune inscrit 300 K€ de dépenses imprévues, comme en 2017.

## **Section d'investissement**

### **1. Les dépenses d'investissement**

Hors report d'exercice antérieur, elles s'élèvent à 6 508 K€, dont 4 904 K€ dédiées aux acquisitions et équipements, 868 K€ de restes à réaliser, 506 K€ au remboursement du capital d'emprunt, 30 K€ d'amortissements des subventions et 200 K€ inscrits en dépenses imprévues.

Ci-après la liste des acquisitions et équipements inscrits au budget :

**BP 2018**

<i>Montants exprimés en €</i>	Déjà validé en Conseil Municipal	Nouveaux Projets
Achat Triangle route de provins - projet jardins familiaux	900 000	
Achat Terrain route de Meaux	365 000	
Achat Local 4 rue de la Fontaine	330 000	
<b>TOTAL ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>1 595 000</b>	<b>0</b>
Travaux coque Cours de l'Elbe	45 000	
Jardins familiaux aménagements	200 000	
Programme de vidéo-protection	283 000	
Déploiement de la fibre communale	300 000	
Eclairage Public (modernisation)	150 000	
Construction RAM communal	350 000	
Parcours de santé (extension)		28 000
Signalisation d'intérêt général		70 000
Réaménagement voirie rue de la Fontaine		200 000
Réfection terrain de l'Herminière (si subvention)		400 000
Equipements GS Pierre Perret (subventionnés)		42 000
<b>TOTAL PROJETS SPECIFIQUES</b>	<b>1 328 000</b>	<b>740 000</b>
Travaux de voirie / environnement		223 000
Travaux d'entretien des bâtiments		475 000
Développement numérique / informatique		238 000
Matériels et mobiliers urbains services techniques		113 000
Matériels Ferme des Communes (sono, lumières)	82 000	
Remplacement matériels et mobiliers divers		110 000
<b>TOTAL EQUIPEMENTS COURANTS</b>	<b>82 000</b>	<b>1 159 000</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS (avant RAR)</b>	<b>3 005 000</b>	<b>1 899 000</b>
Restes-A-Réaliser	867 937	
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS (après RAR)</b>	<b>3 872 937</b>	<b>1 899 000</b>

67%

33%

## 2. Les recettes d'investissement

Les investissements 2018 seront financés par les recettes suivantes :

- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), évalué à 410 K€ pour 2018, ainsi que 354 K€ non perçu en 2017, inscrits en Reste à réaliser
- Des subventions évaluées à 1 082 K€ :

<i>Détail des subventions d'investissement</i>	<b>BP 2018</b>	
Subvention Région Vidéo protection	104 000	
Subvention EPA - Coque de l'Elbe	220 000	<i>inscrit en Reste à réaliser</i>
Subvention EPA - Jardins familiaux	80 000	
Subvention VEA - Bâtiments	193 000	
Subvention VEA - GS5 Pierre Perret	35 000	
Subvention Département - Terrain de l'Herminière	200 000	
Subvention CAF - RAM Communal	250 000	

- La cession au CIL d'un terrain route de Meaux pour 325 K€.
- Les dotations aux amortissements de 675 K€, estimées en dépenses de fonctionnement.
- Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 2 710 K€

Pour réaliser la totalité de ce programme d'investissement et équilibrer le budget, un emprunt complémentaire sera nécessaire pour **658 K€**.

### Les résultats prévisionnels 2018

<i>Montants en K€</i>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<i>Evolution</i>
Recettes de fonctionnement	15 789 208	16 457 400	4,2%
Dépenses de fonctionnement	15 597 208	15 966 800	2,4%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>192 000</b>	<b>490 600</b>	<b>155,5%</b>
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>757 000</b>	<b>1 135 600</b>	<b>50,0%</b>
Remboursement d'emprunt	456 000	506 000	11,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>301 000</b>	<b>629 600</b>	<b>109,2%</b>
Recettes d'investissement	6 075 888	4 770 587	-21,5%
<i>dont emprunt</i>	3 000 000	657 607	
Dépenses d'investissement	6 897 176	6 507 937	-5,6%
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-821 288</b>	<b>-1 737 350</b>	<b>-111,5%</b>
<b>Résultat budgétaire (hors reports)</b>	<b>-629 288</b>	<b>-1 246 750</b>	
<b>Reports de résultats N-1</b>	<b>629 288</b>	<b>1 246 750</b>	

Hors report de résultats 2017 :

Le résultat de fonctionnement est évalué à 491 K€.

L'épargne brute (autofinancement) est estimée à 1 135 K€ et servira à financer une partie des investissements inscrits en 2018.

L'épargne nette s'établit à 630 K€ et le résultat d'investissement à -1 737 K€.

A la clôture de l'exercice 2017, en accord avec le Comptable Public, il a été constaté un excédent de la section de fonctionnement de 3 486 K€ et un déficit d'investissement de -973K€.

Pour le budget 2018, il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, à la section d'investissement (1 267 K€) et de reporter le solde en fonctionnement.

**En conclusion :**

Les résultats de l'exercice 2017 sont reportés au Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

- R002 : 2 219 793,02 € (résultat de fonctionnement reporté)
- D001 : -973 041,97 € (résultat d'investissement reporté)
- 1068 : 1 266 526,69 € (affectation en dotations de fonds de réserve)

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget Primitif 2018

- **Pour la section de fonctionnement :** 18 677 193,02 €
- **Pour la section d'investissement :** 7 480 979,26 €

*Départ de Madame Amina HAMADEH à 22h13*

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 23

CONTRE : 4 - Madame Fatiha GUERIN – Monsieur Idrissa TRAORE – Monsieur Jean-François HENNEBOIS – Monsieur Nicolas ZEMANEK

ABSTENTION : 0

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants**

**Intervention** : aucune

**5. Fixation des taux de fiscalité 2018.**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

La municipalité a la volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2018.

Le produit fiscal 2018 attendu est donc le suivant :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Bases 2018 Prévisionnelles	Produits 2018 estimés
Taxe d'habitation	18,83 %	18,83 %	7 612 720	1 433 475
Taxe Foncière propriétés bâties	41,11 %	41,11 %	22 777 000	9 363 625
Taxe Foncière propriétés non bâties	44,40 %	44,40 %	74 100	32 900
			<b>Total :</b>	<b>10 830 000</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les taux proposés ci-dessus.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

## 6. Vote des subventions aux associations 2018.

**Rapporteurs : Monsieur Servais YAHOUDEDOU / Monsieur Henri PEREZ**

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions aux associations qui en ont fait la demande. Ces subventions servent à financer une partie du fonctionnement des associations. Parfois, elles financent aussi la pratique du haut niveau pour certaines associations sportives.

Pour l'exercice 2018, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations citées dans l'annexe B1.7 « Subventions versées dans le cadre du vote du budget », comme stipulé à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter l'annexe B1.7 « Subventions versées dans le cadre du vote du budget »

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ASSOCIATION PAR ASSOCIATION (sauf le Handball Club du Val d'Europe) :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

*Précision pour la subvention de l'association Handball Club du Val d'Europe – 2 abstentions (Madame GUERIN - Monsieur TRAORE) – résultat : unanimité des votants.*

**Intervention :**

**Question n°1 : Madame GUERIN** signale que pour elle, il aurait été judicieux de proposer un tableau indiquant le montant des demandes des associations et l'évolution des subventions attribuées par rapport aux années précédentes.

**Monsieur le Maire** indique qu'il a déjà répondu à cette question l'année dernière. Ce n'est pas la méthode de travail de la majorité. La Ville verse 206 000 € par an de subventions aux associations. L'agglomération n'en verse quant à elle que 120 000 €. La Ville accompagne largement les associations Serrisiennes. La Ville n'a pas pour but d'augmenter ces subventions sauf accompagnement particulier avec conditions particulières à remplir pour les associations.

**Intervention de Monsieur Henri PEREZ.** Il intervient pour répondre à une question du public. Il précise qu'il y a eu des baisses de subventions pour certaines associations qui n'ont pas joué le jeu, comme par exemple, l'association de rugby ainsi que pour l'association de motocross. L'athlétisme a été augmenté car elle a gagné des épreuves.

**Monsieur le Maire** rappelle que les subventions ne sont pas versées à la légère et que les associations ont des contreparties à respecter.

## 7. Désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de la loi relative à la diffusion de spectacles au sein d'une collectivité, et vu l'ordonnance n°45-2339 ; relative aux spectacles, modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999, relative aux spectacles qui définit et régit la profession d'entrepreneurs de spectacles, il y a lieu de solliciter la licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie pour les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques, ainsi que la licence d'entrepreneurs de spectacles de 3<sup>ème</sup> catégorie relatives aux diffuseurs de spectacles ayant la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

Considérant que dans le cadre de ses activités, la Commune de Serris est amenée à organiser, plus de six représentations par an, la désignation d'un titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles est nécessaire.

Compte-tenu que les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants sont délivrées pour une durée de trois ans, et que la dernière attribution a été effective en 2015, la demande de renouvellement des licences doit être effectuée avant le 9 avril 2018. Une délibération désignant le titulaire des licences doit être obligatoirement jointe à cette demande.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation de Monsieur le Maire en tant que titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 27**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

**8. Don de matériel à l'association « la voix de Santo Amaro ».**

**Rapporteur** : Madame Virginie HOARAU

« La voix de Santo Amaro » est une association régie par la Loi 1901, dont les actions sont orientées vers la communauté capverdienne.

La Commune, dans le cadre de sa mission de service public, souhaite faire bénéficier l'association « La voix de Santo Amaro » du matériel dont elle se sépare.

En l'occurrence, il s'agit de donner quatre lits achetés en 2000 pour l'ouverture de la crèche « les 1001 Bulles ». Ces lits de par un usage ciblé à des enfants âgés de moins de 9 mois sont rapidement inadaptés et demandent leur retrait (manipulation, stockage).

Ainsi, au cours des dernières années, des lits permettant le couchage des enfants de 10 semaines à 18 mois ont été achetés. Ces 4 lits sont désormais inutilisés et obsolètes en France car la production est interrompue.

Ce don représente la somme approximative de 1 200€.

Il s'agit à travers la rédaction d'une convention de formaliser ce don de matériel. Il sera en direction d'un hôpital pour le service de pédiatrie, situé dans la ville de TARRAFAL.

Le retrait et le transport du matériel sont pris en charge par l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la donation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 27**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

**9. Soutien à l'association régionale du judo Santiago Nord du Cap Vert.**

**Rapporteurs** : Monsieur Servais YAHOUDEDOU

Pour rappel :

En 2016, la Ville a soutenu un petit garçon cap verdien lourdement handicapé. Cet élan de solidarité a permis l'organisation d'une manifestation le 26 mars 2016 à la Maison Communale des Quatre Saisons pour collecter des fonds afin d'acquérir un fauteuil roulant pour William.

Forts de cette expérience, tous les acteurs ont souhaité donner une autre dimension à cette initiative en améliorant le quotidien d'un groupe d'enfants.

La Ville a pris contact auprès de l'Association Régionale du Judo Santiago Nord du Cap Vert dont la vocation est d'accompagner 80 jeunes pour la plupart démunis et vulnérables dans la pratique du judo.

L'objectif de l'association est de doter ses adhérents en équipements sportifs et de se munir d'outils administratifs pour en assurer la logistique (ex : kimonos, matériel informatique ...).

L'objectif de la Ville est de collecter l'ensemble de ces besoins sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de formaliser cette action sous la forme d'une convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

#### **10. Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle dans le cadre de subvention au Handball Club du Val d'Europe.**

**Rapporteur** : Monsieur Henri PEREZ

Selon la loi, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé à 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Les relations entre la Ville et l'association du Handball Club Val d'Europe s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs, qui donne lieu à la signature de la convention d'objectifs, jointe à la présente note.

Cette convention aura une durée de 3 ans.

Cette convention n'assure pas à l'association contractante le versement d'une subvention régulière pendant la durée de 3 ans de ces dernières, mais fixe les objectifs réciproques à respecter dans le cas du vote d'une subvention par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de subvention accordée à l'association du Handball Club Val d'Europe.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

#### **11. Mise à jour du tableau des emplois.**

**Rapporteur** : Madame Stéphanie PEREZ

Il est proposé une mise à jour du tableau des emplois dans le cadre du recrutement d'un agent de police municipale et d'une réussite à concours.

Il est proposé la création des emplois suivants :

- 1 emploi de gardien-brigadier à temps complet
- 1 emploi de rédacteur à temps complet

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de ce tableau des emplois.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

**12. Rectification d'une erreur matérielle – Cession de la ferme des célestins.**

**Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Denis GAYAUDON**

Dans le cadre de la cession de la ferme des Célestins, le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2015, a procédé au déclassement de plusieurs parcelles du domaine public vers le domaine privé, sans mentionner l'obligation de procéder à la désaffectation des parcelles.

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a confirmé le déclassement du domaine public et de la vente des parcelles relative à la cession de la ferme des célestins. Constatant que les parcelles ont été effectivement désaffectées de tout service public, il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle.

Il est proposé au Conseil Municipal de rectifier cette erreur matérielle et :

- de procéder à la désaffectation des parcelles B1319, B1401, B1397, B1399, puis à leur déclassement du domaine public ;
- d'approuver de nouveau la cession de la « Ferme des Célestins » à la « Maison du Cil » ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 27

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

**Intervention** : aucune

**13. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

<b>Date de la décision</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant en € TTC</b>
02/01/2018	Contrat de service pour les logiciels Concerto Opus et Concerto Mobilité avec la société Arpège	8 335,36 €
02/01/2018	Contrat d'entretien et de maintenance des installations téléphoniques des sites distants avec la société Mazenq	3 127,20 €
08/01/2018	Marché à procédure adaptée n°2017-12 relatif aux prestations d'analyses microbiologiques conclu avec la société ABIOLAB-ASPOSAN	sans minimum et maximum 10 000 € HT
31/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association de La Terre à la Lune pour l'année 2017/2018	A titre gracieux

31/01/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif pour l'association ATEC MLV pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
31/01/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'association Toile E Moi pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
02/02/2018	Convention d'utilisation du gymnase Olympe de Gougues et du Dojo en faveur de l'association Aikibudo Kajo Yoseikan pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
06/02/2018	Convention d'utilisation de la salle des Charmilles en faveur de l'association CREA'RELAX pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
09/02/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Serris Val d'Europe Savate du 30 juin au 2 juillet 2018	A titre gracieux
12/02/2018	Convention de prestation de service pour la conférence "La musique dans le développement du jeune enfant" avec la société Musique et Santé le 11 avril 2018	743,00 €
12/02/2018	Convention de mise en œuvre de séances d'éveil musical et corporel en direction des Assistants Maternels et des enfants lors des ateliers du RAM communal avec l'association ADEM	1 580,00 €
12/02/2018	Convention d'utilisation du gymnase Olympe de Gougues en faveur du comité de Seine-et-Marne de Basketball pour les 16 et 17 février 2018	A titre gracieux
13/02/2018	Convention pour l'intervention d'une psychosociologue pour le RAM communal auprès des assistants maternels avec l'entreprise FAINE pour 4 interventions de mars à décembre 2018	2 100,00 €
13/02/2018	Convention pour l'intervention d'une psychosociologue pour le personnel du service petite enfance avec l'entreprise FAINE pour 21 interventions de mars à décembre 2018	11 000,00 €
13/02/2018	Avenant n°1 au Mapa n°2015-02 intitulé "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la vidéo protection urbaine" conclu avec le cabinet d'études GIORDANNA INGENIERIE	12 000 € HT
14/02/2018	Convention d'utilisation du stade des Marmousets II en faveur de l'association Val d'Europe Spiders pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
15/02/2018	Contrat de prestation pour la collecte et la remise du courrier par La Poste du 26 février au 31 décembre 2018	1 504,80 €
16/02/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Tambours Parleurs pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
21/02/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Rugby Club du Pays de Meaux pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
21/02/2018	Convention d'utilisation d'équipement culturel en faveur de l'association Kham et Léon pour l'année 2017/2018	A titre gracieux
05/03/2018	Convention de mise à disposition de la Maison des associations « Equinoxe » en faveur de l'association Image'In Serris pour des conférences les 2 et 3 juin 2018	A titre gracieux
05/03/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'association de Baseball - Cheerleading du Val d'Europe le 18 mars 2018	A titre gracieux
06/03/2018	Convention de prestation de service relative à l'animation d'ateliers créatifs "FIMO" dans le cadre des NAP avec l'association LeelooH Création pour l'année scolaire 2017-2018	8 800,00 €

### **Intervention :**

**Question n°1 : Madame Fatiha GUERIN** demande pourquoi elle ne voit pas dans la liste des décisions les contrats relatifs aux vœux à la population.

**Monsieur le Maire** répond que tout ne fait pas l'objet d'une décision et que certaines prestations ont été faites par bons de commandes à travers des marchés publics existants et que d'autres décisions seront visibles lors du prochain Conseil Municipal.

**Questions diverses :**

Aucune

---

***La séance est levée à 22h46***

***Le 26 mars 2018***

Le Secrétaire de séance

Denis GAYAUDON